

DEL-2020-186

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,
SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 0

**Objet : CONVENTION ENTRE LE SYANE ET LE GROUPEMENT TOTAL DIRECT ENERGIE - EBS
ISOLATION RELATIVE AU DEPLOIEMENT D'UNE OPERATION DE MASSIFICATION DE
L'ISOLATION DES COMBLES DES BATIMENTS PUBLICS A L'ECHELLE
DEPARTEMENTALE**

Exposé du Président,

Conformément aux orientations du débat d'orientation budgétaire de décembre 2019, le SYANE a engagé une opération de massification de l'isolation des combles perdus pour les bâtiments communaux et intercommunaux en Haute-Savoie.

Une enquête a été réalisée au préalable afin d'identifier les bâtiments pouvant être éligibles à l'opération. Cette enquête a permis de mesurer l'intérêt des collectivités du département pour cette opération (79 collectivités ayant répondu à ce stade, représentant 170 bâtiments et plus de 35 000 m² à isoler).

Avec ce dispositif, les collectivités restent maîtres d'ouvrage des travaux d'isolation sur leurs bâtiments. Le SYANE est responsable de la constitution de l'opération groupée, de la rédaction de la documentation contractuelle, ainsi que de la conduite des négociations permettant de sélectionner les acteurs responsables de la mise en œuvre des travaux.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de mise en œuvre des travaux, le SYANE a engagé une consultation auprès d'acteurs obligés au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le rôle de ces acteurs obligés, ou de leurs mandataires, est de proposer des montages « clé en main » avec une entreprise de travaux. L'entreprise qui réalise l'isolation est rémunérée totalement ou partiellement via la récupération et la valorisation des CEE.

Un contrat précisant les engagements de l'entreprise de travaux délégataire est conclu entre le mandataire et la collectivité, maître d'ouvrage des travaux, avant l'engagement de l'opération.

Le SYANE a audité trois candidats. L'offre technique et financière apparaissant la plus intéressante pour les collectivités de Haute-Savoie est celle proposée par le groupement Total Direct Energie / EBS Isolation.

Il revient donc au SYANE, afin de lancer l'opération, d'établir une convention cadre avec le mandataire. Cette convention précise les modalités d'intervention du mandataire auprès des collectivités de Haute-Savoie pour la réalisation des travaux de massification ainsi que le rôle joué par le SYANE dans l'opération.

Les membres du Bureau sont invités :

- à approuver la convention cadre entre Total Direct Energie / EBS Isolation (mandataire) et le SYANE pour la réalisation des travaux de massification de l'isolation de combles sur le patrimoine bâti de collectivités en Haute-Savoie,
- à autoriser le Président à signer ladite convention cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

